



DEMANDE DE PLAN DE GESTION SANGLIER
Sur les UG 19-Honfleur, 21-Lisieux-Est, 05-Blangy-Le-Château
Saison 2024/2025

N° DDTM :

A RETOURNER A :
LA FEDERATION DES CHASSEURS DU CALVADOS
41, rue des Compagnons
14000 CAEN

AVANT LE 1^{er} juillet 2024

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

QUALITE DU DEMANDEUR :

Détenteur du droit de chasse Locataire Autre :
Propriétaire s'étant réservé la souscription de la demande ou son mandataire

IDENTITE DU DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE (si différente du demandeur) :

Qualité : propriétaire Locataire Autre :
Nom et prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Mail Obligatoire :

II - TERRITOIRE DE CHASSE

SITUATION ADMINISTRATIVE

Lieu-dit (*à renseigner obligatoirement*) :
Commune(s) :
Canton(s) (UG) :



DESCRIPTION

(Merci de compléter vos surfaces de territoire de chasse)

	BOIS	FRICHES	PRAIRIES	CULTURES	VERGER	TOTAL
SURFACES						

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous les tarifs appliqués par type de milieu et par UG :

	BOIS	FRICHES	PRAIRIES	CULTURES	VERGER	TOTAL
UG 05	7 €/ha	7 €/ha	0.50 €/ha	0.50 €/ha	2 €/ha	
UG 19 Ouest	9 €/ha	9 €/ha	0.50 €/ha	0.50 €/ha	2 €/ha	
UG 19 Est	4 €/ha	4 €/ha	0.50 €/ha	0.50 €/ha	2 €/ha	
UG 21	7 €/ha	7 €/ha	0.50 €/ha	0.50 €/ha	2 €/ha	

A titre d'exemple, un détenteur de territoire de chasse situé dans l'UG 05 de Blangy-le-Château d'une surface de 8 hectares composés de :

- 5 hectares de bois x 7 €/ha = 35.00 €
- 2 hectares de verger x 2 €/ha = 4.00 €
- 1 hectare de prairie x 0.50 €/ha = 0.50 €

⇒ Total facturation du plan de gestion : 39,50 € pour la saison de chasse 2024/2025.

En effectuant une demande plan de gestion Sanglier auprès de la Fédération des Chasseurs du Calvados, ce détenteur sera facturé d'une taxe à l'hectare de 39.50 € pour son territoire. En plan de gestion sanglier, il pourra prétendre à l'achat de bagues sanglier *Marron* au tarif préférentiel de 20 €/u.

Sans plan de gestion, la bague sanglier *Violette* lui sera vendue au prix de 50 euros/u.

Observation :

En cas de **première demande ou de modification de territoire**, vous devez joindre :

- Une photocopie de carte IGN au 1/25000^e et y tracer les contours du territoire
- Le bail ou la cession de droit de chasse

Pour toute demande d'information supplémentaire, la Fédération reste joignable par téléphone au 02 31 44 24 87.

Nos bureaux restent ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

A

Le

Signature du demandeur :